

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU PAS-DE-CALAIS PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers du Pas-de-Calais est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue (dont la commission plénière du 18 février 2020).

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec la crise sanitaire qui a marqué l'année 2020, le nombre des dossiers déposés dans le département du Pas-de-Calais a chuté de 24,1%. Cette diminution est semblable à celles constatées pour la région Hauts-de-France (-24%) et pour l'ensemble du territoire national (-24%).

La proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre) a très légèrement progressé (+0,3 point) pour s'établir à 48,5%, au-dessus de celles observées en région (47,5%) et au niveau national (44,7%).

La part de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (8,7%) a diminué de plus de 2 points dans le département et est légèrement supérieure à la part observée en région (8,6%, en baisse de 1,6 point). Quant à la part nationale, elle est également orientée à la baisse, passant de 8,5% à 7,4%.

Recevabilité et orientation

En 2020, la commission de surendettement du Pas-de-Calais a décidé de la recevabilité pour 4.134 dossiers et de l'irrecevabilité pour 148 autres ; les proportions (97% / 3%) sont proches de celles observées en région et pour la France (96% / 4%). Sur l'année, suite aux recours exercés, 35 dossiers ont été jugés recevables et 24 irrecevables ; le taux de recours a évolué à la baisse pour s'établir à 1,4% dans le département (2,1% en 2019), égal au taux régional (1,4%) et inférieur au taux national (1,9%).

La proportion de dossiers recevables avec résidence principale s'inscrit de nouveau en baisse (7,4% contre 8,2%) ; une baisse de -1,2 point est observée en région pour une proportion de 9,7% (-1,4 point et proportion de 10,2% en France).

Parallèlement, la proportion de dossiers orientés par la commission pour lesquels la capacité de remboursement est négative et ne comportant aucun bien immobilier est de 55% dans le département, contre 53,5% en région et 49,1% en France (53,2% / 51,3% / 48,2% en 2019).

La proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire reste plus importante dans le Pas-de-Calais (49,3%) que dans la région (46,2%) ou la France (43,3%). La proportion des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est respectivement de 0,2% / 0,4% / 0,6%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur l'ensemble des dossiers traités par le secrétariat de la commission en 2020 :

- ❖ 6,4% ont abouti à un plan définitif, dans le cadre de l'orientation en conciliation prévue pour les dossiers avec bien immobilier (5,7% en 2019 ; +0,7 point) ; cette proportion demeure inférieure par rapport à celle observée dans la région (8,4% ; + 1,6 point) et dans l'ensemble de la France (9,1% ; + 1,3 point), corrélativement à la part de dossiers comportant un bien immobilier.
- ❖ 40,1% de dossiers ont fait l'objet de mesures imposées (soit dans le cadre de leur orientation initiale en mesure imposée, soit après un échec de l'orientation en conciliation), proportion devenue un peu supérieure à celle observée en région (39,6%), et toujours en-deçà de celle observée en France (41,2%). 16,8 % des dossiers traités en 2020 dans le département ont fait l'objet d'un effacement partiel réglant la situation de surendettement (contre 16,2% en région et 17,5% en France).
- ❖ 44,7% des dossiers traités ont abouti après une orientation en RP (dont 0,1% ont été assortis d'une liquidation judiciaire), marquant une baisse par rapport à 2019 (-1,5 point). Cette proportion s'est aussi inscrite en baisse en région (42,2% ; -2 points) ainsi que pour l'ensemble de la France (39,8% ; -0,9 point).

L'ensemble des situations closes dans le département en 2020 a concerné 4.591 dossiers (27,2% de la région) et a porté sur un endettement global de 151 M€ (22,7% du total régional) ; 48 M€ (26,7% du total des Hauts-de-France) ont été effacés, soit dans le cadre de mesures imposées suite à rétablissement personnel, soit dans le cadre de mesures imposées avec effacement partiel. La proportion de dossiers clos concernés par un effacement (31,9%) est la plus forte comparativement aux autres départements de la région, pour un taux global de 27,2% en Hauts-de-France, mais le montant moyen effacé (16.170€) est le plus faible de tous les départements de la région, pour lequel il s'établit à 17.527€ (et à 21.173€ pour l'ensemble du territoire national).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes mises en place dans le Pas-de-Calais progresse en 2020 pour s'établir à 79,2%, soit une part supérieure à celles observées pour la région (76,7%) et pour l'ensemble du territoire (76,3%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Réunion prévue au 1 ^{er} trimestre 2020, annulée à cause de la pandémie.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Depuis 2019, année de la dénonciation de la convention nationale CCAPEX, le secrétariat de la commission transmet de manière dématérialisée la liste des dossiers recevables qui comportent une dette locative dans le logement actuel.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	17 sessions de formation 172 travailleurs sociaux ou assimilés rassemblés	Sessions de formation organisées dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Annulation d'une quinzaine de sessions. Mise en place de formations en visioconférence afin de poursuivre notre mission de prévention du surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	15 travailleurs sociaux des CCAS formés	Les acteurs des CCAS participent aux actions de formation organisées avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	4 formations : 10 travailleurs sociaux/bénévoles, 47 bénéficiaires du RSA +webinaire : 107 personnes tous publics	Actions de formation menées auprès de l'UDAF, de FACE ARTOIS, des Restaurants du Cœur et du Secours Catholique/URIOPSS. 6 réunions/formations ont été annulées à cause de la pandémie. Organisation d'un webinaire régional sur le microcrédit.
Autres parties prenantes : établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	4 formations 37 personnes	Formations « sur-mesure » à destination du personnel de différentes Administrations et de bailleurs sociaux.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (Éducation nationale...)	31 jeunes + 10 encadrants des missions locales	Action spécifique auprès des missions locales dans le cadre de la Semaine de l'illettrisme.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dossiers transmis aux Tribunaux : les dossiers transmis aux Tribunaux du Pas-de-Calais avant 2019 et pour lesquels le secrétariat attend un retour sont principalement des PRP avec liquidation judiciaire ; le traitement de ces situations tarde à aboutir ; plus de la moitié d'entre elles correspondent à des dossiers déposés avant 2017.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Entrepreneurs individuels, auto-entrepreneurs, professions libérales inéligibles à la procédure : en présence d'un co-débiteur éligible, la commission ne peut pas statuer sur la recevabilité du dossier même en cas de surendettement manifeste, obligeant à un nouveau dépôt de dossier.

Accompagnement social et suivi budgétaire : la commission formule des recommandations sans que celles-ci aient une quelconque force exécutoire.

Concordance des dossiers des ex-conjoints difficile à mettre en œuvre : des précisions réglementaires sont souhaitables.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Créanciers : utilisation inappropriée des types de flux de la part de certains créanciers dématérialisés, pouvant occasionner des doublons ou des suppressions de dettes, et donc porteuse de risques d'erreurs dans le traitement de la situation des débiteurs.

Impossibilité de joindre certains créanciers avec une absence d'indication de leur numéro de téléphone ou une absence de réponse à nos mails.

Impossibilité d'accepter les **déclarations de créances** par mail alors que de nombreux créanciers sont en télétravail et ne peuvent pas envoyer de courriers ou de fax.

À Arras, le 18 février 2021

Le Président de la commission



Louis Le Franc
Préfet du Pas-de-Calais

Le Secrétaire de la commission



Didier Collet
Directeur départemental de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	5657	4292	-24,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,14%	48,48%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,78%	8,73%	
Dossiers décidés recevables par la commission	5306	4134	-22,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,20%	7,35%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	224	148	-33,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,46%	29,73%	
Dossiers orientés par la commission	5368	4164	-22,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	53,20%	54,97%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,86%	49,30%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,75%	0,22%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	50,39%	50,48%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	5839	4645	-20,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,97%	5,71%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,84%	3,19%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	45,64%	44,54%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,58%	0,13%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,65%	6,35%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,67%	2,78%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,98%	3,57%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,32%	40,09%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	29,37%	31,75%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,03%	16,75%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,95%	8,33%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,27%	79,20%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	78	35	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	37	24	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Pas-de-Calais	HAUTS-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3%	4%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	45%	42%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6%	8%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40%	40%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	79%	77%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
Pas-de-Calais

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	108 620	3 183	14 755	76,0%	76,7%	12 548	4,0
dont dettes immobilières	43 642	430	694	30,5%	10,4%	86 416	1,0
dont dettes à la consommation	62 735	2 868	12 058	43,9%	69,1%	11 988	3,0
dont autres dettes financières	2 243	1 689	2 003	1,6%	40,7%	718	1,0
Dettes de charges courantes	17 361	3 261	12 679	12,2%	78,6%	3 208	3,0
Autres dettes	16 903	2 180	4 876	11,8%	52,5%	1 440	2,0
Endettement global	142 883	4 150	32 310	100,0%	100,0%	14 133	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
Hauts-de-France

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	432 440	11 800	55 162	75,6%	79,5%	13 213	4,0
dont dettes immobilières	187 449	1 843	2 934	32,8%	12,4%	91 620	1,0
dont dettes à la consommation	235 654	10 584	44 837	41,2%	71,3%	12 123	3,0
dont autres dettes financières	9 337	6 098	7 391	1,6%	41,1%	727	1,0
Dettes de charges courantes	68 474	11 772	46 767	12,0%	79,3%	3 224	3,0
Autres dettes	71 311	7 959	17 865	12,5%	53,6%	1 477	2,0
Endettement global	572 224	14 845	119794	100,0%	100,0%	15 361	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
dont dettes immobilières	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
dont dettes à la consommation	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
dont autres dettes financières	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0